

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 JUIN 2020 A 18H 30

NOTE DE SYNTHÈSE

JOINTE A LA CONVOCATION DU 9 JUIN 2020

RAPPORT N° 11 : Rapporteur Monsieur MORIN

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

1° Les objectifs et obligations légales

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à la Mairie dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

2° Le cadre de l'élaboration du budget 2020

Un second projet de loi de finances rectificatives (PLFR) pour 2020 a été adopté en complément de la loi de finance initiale pour faire face à des événements exceptionnels tels que la crise de COVID 19 en cours.

La pandémie et les mesures de confinement génèrent une crise économique qui touche l'ensemble des pays du monde.

En France, le gouvernement a adopté des mesures massives de soutien aux entreprises et aux salariés.

Le second PLFR pour 2020 vise d'une part à autoriser le Gouvernement à déployer les crédits budgétaires nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de soutien jusqu'à la fin du confinement.

Ces mesures freinent considérablement l'activité économique. Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le monde connaîtra une récession de 3 % en 2020.

En France, l'INSEE estime que l'activité mensuelle chute de 36 % pendant la période de confinement. Ainsi, un calcul lissé en moyenne annuelle permet d'établir que le confinement « coûte » 3 points de PIB par mois.

En 2020, la France pourrait ainsi connaître une récession qui attendrait 8 % du PIB. Ce chiffre dépend néanmoins de la capacité de rebond de notre économie en sortie de confinement.

Le cadre budgétaire et financier français commence à se préciser. En 2020 le déficit public devrait atteindre 9,1 % du PIB (contre 2,2 % initialement attendus) et la dette publique 115 % du PIB.

Le contexte financier local

Vu le contexte pour l'année 2020, une incertitude existe concernant les aides versées par l'état qui jusqu'à ce jour étaient en diminution chaque année.

Pour information, le montant de la DGF s'élevait à :

- En 2013 : 1 206 790 €
- En 2015 : 968 046 €
- En 2016 : 806 821 €
- En 2017 : 282 799 €
- En 2018 : 246 653 €
- En 2019 : 205 069 €
- Prévision 2020 : 171 869 €

Malgré ce contexte, la ville de Châtillon-sur-Chalaronne souhaite maintenir le niveau des services offerts à la population, conserver un autofinancement suffisant pour assurer l'entretien du patrimoine et lancer des programmes d'investissement, sans augmenter pour autant les taux de la fiscalité locale votés en 2020 par la Commune.

L'attribution de compensation prévisionnelle versée par la Communauté de Communes de la Dombes fait état d'un montant de 2 180 000 Euros pour 2020.

3° Les orientations budgétaires 2020

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

- La fiscalité directe

La fiscalité directe regroupe cette année 2020 le produit de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Pour le budget 2020, nous proposons de reconduire les taux votés par le Conseil Municipal en 2019, à savoir :

Exercice	TFB	TF non bâti
2020	17,70	49,93

Ces recettes fiscales correspondent donc à un montant global de 1 478 480.00 € pour l'année 2020. Somme à laquelle il faut rajouter le montant du produit prévisionnel de taxe d'habitation d'un montant de 788 587, soit un total de 2 267 067 €.

- **Autres recettes**

Dans « autres recettes » nous retrouvons principalement :

- Les subventions du Conseil Départemental de l'Ain, de la Région, et d'autres organismes représentent environ 156 000 €.
- La dotation de solidarité rurale est de 146 176 €.
- Le produit des services : recettes tarifaires (Régie Cinéma, école de musique, médiathèque, droits de place marchés forains, etc...), estimation à 304 000 €
- Dotation pour les titres sécurisés : 13 000 €
- Produits exceptionnels : 43 000 € dont 25 000 € remboursement EPF frais de portage suite à la vente de la propriété concernée.
- Remboursement sur rémunération du personnel : environ 115 000 €
- Revenus des immeubles : estimation 140 000 €
- La taxe sur la consommation d'électricité : estimation 100 000 €
- Autres impôts et taxes : 22 000 €
- FCTVA travaux de fonctionnement : 8 000 €
- Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire (prévision : 180 000 €).
- Le FNGIR : estimation 788 083 €
- La dotation de compensation de la TP : estimation 410 171 €
- Compensation exonération TF et TH : 89 476 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 75 000 €

- **Excédents 2019**

La construction budgétaire 2020 prendra en compte une recette de 379 334.55 € correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019 (affectation du résultat).

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

- **Les frais de personnel et frais assimilés (estimation 2 638 000 €)**

Le montant prévu pour 2020 doit tenir compte :

- de l'augmentation des taux de cotisation sur les charges patronales
- des évolutions de carrière des agents (avancements d'échelon, de grade...)

- **Les dépenses de gestion**

Le montant concernant les charges à caractère général des dépenses de gestion (achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation des bâtiments (biens immobiliers et mobiliers) etc.... est estimé à 2 279 250 €.

Notre objectif est de maîtriser au mieux ces dépenses en sensibilisant les services de la Commune.

- Les indemnités élus à 120 000 €

- Le service incendie à 103 200 €
- Admission en non valeur à 3 000 €
- Frais et cotisations diverses à 25 000 € (dotation camping plus façades)

- Les subventions versées aux associations

La Commune fait le choix de poursuivre le versement des subventions au profit du milieu associatif. L'enveloppe prévue pour le versement des subventions en 2020 sera de 460 600 €.

- Les subventions d'équilibre

Elles seront versées au Centre Communal d'action sociale (CCAS) afin d'équilibrer le budget (estimation 5 500€).

- Cotisations SIEA estimée à 150 000 €

- La dotation aux amortissements des investissements

La dotation aux amortissements des investissements est estimée à 401 500 €.

- Les intérêts de la dette

Les intérêts pour l'année 2020 s'élèvent à 353 000 €

- Les ICNE différence cette année pour 13 000 €
- Frais rachat prêt banque postale 94 000 €
- Dépenses imprévues : 50 000 €
- Virement en section d'investissement : environ 838 000 €.

- L'endettement au 1^{er} janvier 2020

L'endettement de la Commune se compose de 20 emprunts auprès de différentes banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, La Banque Postale...).

Le montant du capital restant du au 01/01/2020 s'élève à 12 319 974.29 €.

Le montant du capital à verser en 2020 s'élève à environ 1 160 000.00 € (hors refinancement).

Le montant des intérêts à verser en 2020 s'élève à 353 000 €.

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt en 2020, mais refinancement de 3 emprunts auprès de la banque postale permettant un gain de 265 500€ sur 8 ans.

Les dépenses relatives aux investissements programmées en 2020 seront inscrites dans la limite de notre autofinancement.

4. Les opérations d'investissement

Report déficit d'investissement	94 900.00 €
Remboursement du capital des emprunts	1 160 000.00 €
Remboursement anticipé banque populaire	2 572 350.00 €
Annuités EPF	51 345.00 €

La programmation prévisionnelle des investissements serait la suivante :

Opérations 2020	Montant prévisionnel (hors restes à réaliser)
Electrification	172 700.00 €
Aménagement Arborétum	7 000.00 €

Travaux + matériel sécurité	4 000.00 €
Accessibilité et mise en conformité	20 000.00 €
Informatique	20 000.00 €
Réserves foncières	10 000.00 €
Terrain synthétique	10 000.00 €
Accessibilité ERP Gymnases	20 000.00 €
Véhicules	61 100.00 €
Petit outilles services techniques	29 800.00 €
Poteau d'incendie	5 000.00 €
Aménagement Route de Sandrans	97 530.00 €
Cimetière	10 000,00 €
Travaux bâtiments 2019	19 200.00 €
Terrain de tennis	102 000.00 €
Poste de transfo Rue Guichenon	3 000.00 €
Aménagement mobilier urbain 2019	5 600.00 €
Voirie 2019	1 800.00 €
Bornes électriques	10 000.00 €
Réfection église	40 000.00 €
Illuminations	10 000.00 €
Aménagement mobiliers urbains	20 000.00 €
Travaux Bâtiments 2020	124 800.00 €
Gymnases 2020	78 000.00 €
Nouvelle gendarmerie	40 000.00 €
Place des halles	50 000.00 €
Voirie Avenue Foch	50 000.00 €
Dépenses imprévues hors opérations	169 000.00 €
Soit un montant total d'opérations 2020 de	1 190 530 €

Financement des investissements

L'ensemble de ces investissements sont financés par :

• Le virement de la section de fonctionnement :	838 000.00 €
• Le FCTVA :	110 000.00 €
• Les taxes d'aménagement :	140 000.00 €
• Les ventes de terrain (Rue Bergerat)	316 224.00 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000.00 €
• Refinancement de dettes	2 572 350.00 €
• Remboursement annuités versées suite vente EPF	133 382.00 €
• Dotations aux amortissements	400 000.00 €

Pour rappel, le montant des restes à réaliser est de 405 716.22 € en dépenses et de 44 700.00 € en recettes.

5. LES BUDGET ANNEXES

a) Le budget Assainissement

En section de fonctionnement dépenses, ce budget prend en compte l'entretien et le curage courant des réseaux qui sont des charges à caractère général pour un montant de 187 100 €.

Depuis le 1^{er} janvier la gestion de la station d'épuration a fait l'objet d'une délégation de service public, les frais de personnel prévus sont donc de 10 000 €.

Les intérêts des emprunts sont de 7 500 €

Les dotations aux amortissements de 197 770 €

Le virement à la section d'investissement de 300 129 €

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des redevances d'assainissement et de l'excédent d'exploitation reporté (502 900€)

En section d'investissement les dépenses prévues sont la station d'épuration (1 017 822 €) et des travaux de réhabilitation des eaux usées (60 000 €).

Le remboursement des emprunts est de 35 000 €

Les recettes d'investissement sont le solde de la section d'investissement reporté (343 358 €), Le FCTVA (44 000 €), la dotation aux amortissements (197 768 €) et les subventions (253 115 €).

L'endettement

L'endettement du budget assainissement se compose de 2 emprunts :

- Le capital restant dû au 01/01/2020 s'élève à 191 615.32 €.
- Le capital à verser en 2020 s'élève à 35 000 €. Les intérêts de la dette s'élèvent à 7 320.22 €.

Pour rappel, le montant des restes à réaliser est de 25 351,53 € en dépenses et de 190 055,00 € en recettes

b) Le budget Eau

Ce budget prend en charge divers travaux d'entretien de la station d'eau potable ainsi que des travaux d'investissement (renouvellement canalisations, etc...).

Les recettes proviennent principalement du versement des surtaxes.

Il n'y a pas d'emprunt sur le budget de l'eau.

La programmation prévisionnelle des investissements sont :

Opérations 2020	Montant prévisionnel
➤ PPI renouvellement canalisations EP 2020	354 611,00

c) Le budget Camping

Ce budget prend en compte le fonctionnement et l'entretien de l'équipement pour la saison touristique qui normalement aurait du commencer en avril jusqu'à octobre (dépenses de fonctionnement et d'investissement), ainsi que les charges de personnel. C'est un budget présenté en HT.

Les dépenses de fonctionnement et les recettes sont estimées à environ 114 340,00 €.

Les recettes proviennent principalement des droits versés par les usagers.

A cela se rajoute la taxe de séjour, qui est ensuite reversée à la Communauté de Communes.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 1 340.00 €

L'endettement

Le budget camping se compose de 1 emprunt.

Le capital restant dû au 01/01/2020 s'élève à 17 810.43 €.
Le capital à verser en 2020 s'élève à 5 700 € et les intérêts à 915.11 €

La dotation aux amortissements s'élève à 11 000 €.

La programmation prévisionnelle des investissements sont :

Opérations	Montant prévisionnel
• Travaux divers camping	17 881€
• Logiciel	5 700€

Pour rappel il n'y a pas de reste à réaliser.

Je vous propose de procéder au vote du débat d'orientation budgétaire 2020.

